

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2024***L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de décembre à 19 H 00***OBJET : AFFAIRES GENERALES****Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 novembre 2024**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/165**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, *Adjoint au Maire*M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE, Mme DAHMANI,
*Conseillers Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme CASTRO-FERNANDES	(pouvoir à M. NACCACHE)
Mme CHESNEAU MUSTAFA	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme APARICIO TRAORE	(pouvoir à M. ANNOUR)
M. GODARD	(pouvoir à M. CARON)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Absent : M. KNOBLOCH**Déposée en Sous-Préfecture le :** 10/12/24**Publiée le :** 13/12/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES

Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article L.2143-3 du même Code qui impose la création dans les communes de plus de 5000 habitants d'une CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) ;

VU le renouvellement du Conseil municipal ;

VU la délibération n°2020/37 du Conseil municipal du 25/05/2020 fixant la composition et désignant les représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

VU les délibérations n°2023/004 du 17/02/2023, n°2023/048 du 14/04/2023 et n°2024/064 du 28 juin 2024 modifiant la composition de cette Commission ;

CONSIDÉRANT la démission de la deuxième adjointe au Maire rendue effective le 19 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'installation d'une nouvelle conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT de ce fait, qu'il y a lieu de revoir la représentation du Conseil municipal d'Ermont au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** les 5 conseillers municipaux devant siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

M. BLANCHARD

M. RAVIER

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

Mme BENLAHMAR

Mme CAUZARD

Liste « Ensemble, renforçons nos liens »

Liste « Ensemble, renforçons nos liens »

Liste « Ensemble, renforçons nos liens »

Liste « Ensemble, renforçons nos liens »

Liste « Ermont Citoyens, la Gauche Rassemblée »



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**